

En 2016, les partenaires sociaux de la métallurgie ont décidé de faire évoluer notre convention collective qui datait, pour un grand nombre de points, de 1970. Les métiers ont évolué, les pratiques professionnelles et la sociologie du travail également, avec l'émission des carrières, l'évolution des technologies, la législation du travail.

La CFTC a été dans la négociation jusque fin 2018, puis le verdict de la représentativité est tombé et nous en avons été exclus.

Le calendrier actuel a fait l'objet d'un accord avec les OS représentatives : il prévoit une phase d'appropriation (négociation, concertation) de l'Evolution du Dispositif Conventionnel de la Métallurgie (EDCM) dès cette année 2021, phase qui durera 2 ans, et un déploiement de la nouvelle grille en 2023.

Matin 1 :

Accueil des participants et présentation du module de formation;

La structure de l'EDCM : le socle commun, la grille des classifications, etc.

Après-midi 1 :

Identification des marges de négociation en entreprise;

Interactions entre les 9 thèmes de l'EDCM.

Matin 2 :

Exercices de négociation avec un DRH et analyse.

Après-midi 2 :

Le positionnement politique des autres O.S. et jeux de rôles.

Éléments de communication vers les salariés en cours de négociation et en cours de déploiement de l'EDCM

Objectifs de la formation :

- Comprendre la structure de l'EDCM
- Comprendre les espaces de négociation
- Construire une position CFTC audible, cohérente.
- Communiquer avec les salariés et avec les sections syndicales sur l'EDCM